



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2011/03/31

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Le Rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2010 présente des résultats positifs

Saint John, NB : En 2010, Travail sécuritaire NB a atteint les cibles que le conseil d'administration avait établies en matière de sécurité, de reprise du travail, d'équilibre ainsi que de satisfaction et d'engagement des employés. Les résultats ont été présentés aujourd'hui dans le *Rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2010*.

Les faits saillants du rapport de 2010 indiquent que le taux de blessures de la province est certainement dans les limites de la cible des cinq dernières années, et qu'il s'agit de l'un des taux les plus bas au pays. Le rapport fait également état d'une diminution importante de la durée des réclamations avec interruption de travail ainsi que de progrès relativement à la création d'une culture de sécurité au Nouveau-Brunswick, qui sont reflétés par une augmentation générale du pourcentage de Néo-Brunswickois qui considèrent qu'on peut prévenir les blessures subies au travail.

De plus, le rapport démontre que Travail sécuritaire NB a continué à obtenir des résultats d'exploitation positifs depuis 2009. Des revenus de placements supérieurs à ceux qui avaient été prévus et surtout, des coûts des réclamations inférieurs à ceux qui avaient été prévus ont aidé à améliorer son niveau de capitalisation, qui s'est chiffré à 111,5 %. Par ailleurs, bien que le taux de cotisation moyen provisoire ait augmenté en 2010, il continue d'être le plus bas au Canada atlantique.

« Le fait que l'organisme ait maintenu une pleine capitalisation est une très bonne nouvelle à la fois pour les employeurs et les travailleurs », a indiqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Sharon Tucker. « La pleine capitalisation favorise la stabilité des taux de cotisation en réduisant l'effet des fluctuations d'un exercice à l'autre, des désastres et d'autres événements imprévus. Elle représente également des prestations assurées pour les travailleurs blessés », a-t-elle ajouté.

« Je tiens à féliciter les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois qui nous ont aidés à atteindre ces résultats en réduisant leur nombre de blessures et de réclamations avec interruption de travail ainsi que la durée de ces réclamations, qui font augmenter nos coûts. Je veux également remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de Travail sécuritaire NB de leur appui continu et de leur travail acharné en vue d'atteindre sa vision de lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick. »

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2010* en le téléchargeant à partir du site Web de Travail sécuritaire NB, à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.